

CNE NOUVELLE VALLEES-D'ANTRAIGUES-ASPERJOC

---

**Nombre d'élus : 19**

Michel Aymard, décédé  
Michelle Raymond, décédée  
Christian Faure, décédé

**Nombre de membres en  
exercice : 16**

**Présents : 10**

**Votants : 14**

**Procès-verbal de la Séance du Conseil municipal en date du 5 juillet 2024**  
***Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal.***

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles Doz, maire.

**Sont présents :** Alain CHIRAUSSSEL, Françoise DEGOMBERT, Agnès DELHAYE, Gilles DOZ, Raymonde DUPLAN, Marie-Cécile JOUVE, Laurent MUSSA PERETTO, Martine RIBEIRO, Rémi TESTON, Claire TOMADA

**Représentés :** Philippe MAUMY par Raymonde DUPLAN Christophe CHIROSSEL par Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL AYMARD par Rémi TESTON, Isabelle FRAU par Brigitte BARATIER

**Excusés :** James TONOLI

**Absents :** Brigitte BARATIER

**Secrétaire de séance :** Agnès DELHAYE

---

Le Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint et propose au vote le compte rendu du précédent conseil municipal du vendredi 5 avril 2024 *qui est adopté à l'unanimité.*

**Ordre du jour :**

- 1) Subvention école
- 2) Convention Ardèche Musique et Danse
- 3) Forfait raccordement assainissement
- 4) Toiture bâtiment communal du Pont de l'Huile
- 5) Mise en place d'une ventilation pour évacuation du radon à l'école
- 6) Rénovation de la façade de l'office de tourisme

**1) Subvention école**

Afin de reconduire l'existant, il est proposé au conseil municipal une subvention de 1 500 euros à l'OCCE pour l'année scolaire 2024-2025 et les suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la subvention pour l'OCCE.

**2) Convention Ardèche Musique et Danse**

La convention concerne les interventions musicales en milieu scolaire à raison de 15 séances par classe réparties sur la moitié de l'année scolaire. La commune s'engage à verser à la CCBA la participation forfaitaire de 1460,00 euros pour les deux classes de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la signature de la convention.

### **3) Forfait raccordement assainissement**

Le forfait de raccordement au service de l'assainissement est fixé à 1 500 euros pour une installation complète sur un linéaire inférieur ou égal à 10 mètres. Le tarif du mètre linéaire supplémentaire est fixé à 80 euros.

Le forfait d'intervention pour interruption ou rétablissement du service de l'assainissement est fixé à 50 euros.

Cet alinéa est à ajouter au règlement de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cet ajout au règlement de l'eau.

### **4) Toiture bâtiment communal du Pont de l'Huile**

#### Contexte et enjeux

Durant la mandature 2014-2020, la Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc s'est portée acquéreur d'un bâtiment au Pont de l'Huile, situé entre la route départementale RD 578 et la Volane. Dans une perspective de valorisation et remise à niveau de ce patrimoine, la Commune anticipe la création prochaine de logements communaux destinés à l'installation de nouvelles familles.

A cet effet, la Commune a sollicité plusieurs entreprises de maçonnerie générale. L'entreprise Frédéric Hilaire Maçonnerie générale neuf et restauration a remis le devis le mieux disant, pour un montant de 29 132,76 € HT.

Les travaux portent principalement sur le remplacement d'une couverture et charpente :

- Chantier de dépose :

Dépose de la couverture existante : tuiles, rives, faîtage, ...

Dépose de la charpente à remplacer : poutre de fermes, plancher, ...

Evacuation des gravats.

- Chantier de reconstruction :

Pose d'une nouvelle charpente : bois de charpente, remplacement des planches de toiture.

Couverture : double liteau, film sous tuile, couverture en tuiles romanes en terre cuite.

Zinguerie : gouttières et évacuations.

Une attention particulière est portée aux caractéristiques du chantier situé en bordure de la route départementale RD 578, nécessitant l'installation d'une grue et d'une signalisation de circulation.

La Commune sollicite l'appui du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité (financement à hauteur d'1/3, soit 33,33% de l'investissement) et de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au titre du Dispositif de demande d'Aide à l'Investissement (financement à hauteur d'1/3, soit 33,33% de l'investissement).

La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc prend en charge 1/3, soit 33,33% de l'investissement, pour un montant de 9 710,92 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce plan de financement.

## **5) Mise en place d'une ventilation pour évacuation du radon à l'école**

### Contexte et enjeux

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle lié à la décomposition de l'uranium 238, présent en plus ou moins grande densité sur les zones granitique. C'est un facteur cancérigène reconnu par l'OMS.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur la page dédiée du site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de mesurer la présence de radon dans l'école et ainsi répondre à la préoccupation des parents d'élèves, il a été décidé de faire contrôler la présence de ce gaz par un cabinet spécialisé : le cabinet Sassoulas agréé pour le dépistage du radon.

Le rapport est consultable par toute personne intéressée en Mairie.

Il ressort de cette intervention que le radon est présent de façon inégale dans les locaux de l'école avec des concentrations plus fortes dans les classes de CP, maternelle et le dortoir.

L'action essentielle à mettre en œuvre va consister à installer une aération renforcée et à poser des dosimètres afin de mesurer en permanence le niveau de concentration du radon.

A cet effet, la Commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées. L'entreprise Hervé Thermique a remis le devis le mieux disant, pour un montant de 6 171,77 € HT et a été mandatée pour réaliser les travaux durant les vacances scolaires d'été.

Les travaux portent principalement sur :

- La mise en place d'un groupe d'extraction et une gaine galvanisée
- La création d'une entrée d'air
- L'installation d'un dosimètre

La Commune sollicite l'appui de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au titre du Dispositif de demande d'Aide à l'Investissement (financement à hauteur de 50% de l'investissement). La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc prend en charge 50% de l'investissement pour un montant de 3085,89 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce plan de financement.

## **6) Rénovation de la façade de l'office de tourisme**

### Contexte et enjeux

D'un commun accord avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) et l'Office de Tourisme Intercommunal, la Commune a engagé en 2023 des travaux d'un montant total de 25 749,11 € HT, afin d'installer l'Office de Tourisme dans un local appartenant à la Commune et situé à proximité du portail de la place d'Antraigues.

La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc a obtenu un financement du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 40%, soit 10 299,64 € et du Fonds de Concours de la CCBA à hauteur de 30%, soit 7 724,73 € afin d'atteindre un niveau de subventionnement total de 70%. La part communale (30%) s'établit à 7 724,73 €.

Le nouvel Office de Tourisme a ouvert ses portes en juin 2023 et a été inauguré le 28 juin 2024.

Outre l'opération de rénovation intérieure précédemment décrite, la Commune a réalisé une rénovation de la façade du nouvel Office de Tourisme.

Le devis total porte sur un montant de 6 032,85 € HT, facturées en deux tranches au 10/01/2024 (4204,55 euros) et au 17/03/2024 (1828,30 euros).

Date de commencement de l'opération 10/01/2024

Date d'achèvement de l'opération : 28/06/2024 (inauguration).

Au titre de la subsidiarité, la commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc sollicite le fonds de concours de la CCBA à hauteur de 50%, soit 3016,42 euros. La part communale (50%) s'établit également à 3016,43 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce plan de financement.

## **7) Questions diverses**

Monsieur Baratier demande s'il est prévu d'améliorer l'éclairage de l'entrée de la place.

Un point sur l'adressage est demandé. Laurent Mussa Peretto fait le point sur la procédure et explique les différentes étapes à venir. Pour la remise des numéros, Alain Chiraussel suggère des réunions de hameau et de quartier. Le maire explique que le retard pris par la commune sur ce dossier est imputable au prestataire qui devait se charger de l'opération.

A la suite à l'intervention de Jean-Louis Muller, Alain Chiraussel propose d'adopter une délibération ce jour même pour nommer la médiathèque « Médiathèque Francesca Solleville ». Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Claire Tomada fait un point sur la journée de commémoration de l'anniversaire de l'unification de la Résistance à Antraigues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance  
Agnès Delhaye